

Arrêté n° 21 – 32 - MQ

A R R E T E PRÉFECTORAL

**MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DES BASSINS VERSANTS DE LA SIENNE, DE LA SOULLES ET
DES BASSINS VERSANTS CÔTIERS DE LA CÔTE OUEST DU COTENTIN**

Le Préfet de la Manche

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48 ;
- VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral du 24 avril 2013 portant délimitation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants de la Sienne, de la Soulles et des bassins versants côtiers de la côte Ouest du Cotentin et désignant le préfet de la Manche responsable de la procédure d'élaboration de ce SAGE ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° ASJ/11-2015 en date du 18 juin 2015, portant constitution de la commission locale de l'eau du SAGE des bassins versants de la Sienne, de la Soulles et des bassins versants côtiers de la côte Ouest du Cotentin ;
- VU** la désignation du conseil départemental du Calvados en date du 24 avril 2018 ;
- VU** la désignation de l'union amicale des maires du Calvados et de l'association des maires ruraux du Calvados en date du 5 novembre 2020, pour désigner le représentant des maires ;
- VU** la désignation de la commission permanente du Conseil régional de Normandie en date du 1^{er} décembre 2020 ;
- VU** la désignation du conseil départemental de la Manche en date du 7 décembre 2020 ;



- VU** la délibération du conseil syndical mixte de production d'eau de la Sienne en date du 11 décembre 2020 ;
- VU** la proposition commune de l'association des maires du département de la Manche et de l'association des maires ruraux de la Manche en date du 29 décembre 2020, pour désigner les représentants des maires ;
- VU** la désignation du syndicat du SAGE COC en date du 4 janvier 2021 ;
- VU** la désignation de l'institution interdépartementale du bassin de la Sienne en date du 22 janvier 2021 ;
- VU** la désignation du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne en date du 1^{er} février 2021 ;
- VU** la désignation du comité syndical du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin en date du 10 février 2021 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE des bassins versants de la Sienne, de la Soules et des bassins versants côtiers de la côte Ouest du Cotentin ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 :

La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants de la Sienne, de la Soules et des bassins versants côtiers de la côte Ouest du Cotentin est modifiée comme suit :

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- Représentant du Conseil Régional :

M. Pierre VOGT, conseiller régional

- Représentant du Conseil départemental du Calvados :

Mme Marie-Christine QUERTIER, conseillère départementale

- Représentant du Conseil départemental de la Manche :

Mme Maryse HEDOUIN, conseillère départementale du canton de Quetteville-sur-Sienne

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental du canton de Bréhal

M. Jean-Claude HEURTAUX, conseiller départemental du canton de Quetteville-sur-Sienne

– Représentant des maires du Calvados :

M. Georges RAVENEL, maire de Noues de Sienne

– Représentants des maires de la Manche :

M. Jean-René LECHATREUX, adjoint au maire de l'Etang-Bertrand

M. Benoît FIDELIN, maire de Héauville

M. Denis LEBOUTEILLER, maire de Chanteloup

M. Jean-Paul PAYEN, maire de Cérences

M. Benoît DURAND, adjoint au maire de Savigny

M. Thierry RENAUD, maire de Montsenelle

M. Joël DOYERE, maire d'Orval-sur-Sienne

M. Christophe GILLES, maire de St-Germain-sur Ay

M. David LAURENT, maire délégué de Gouville-sur-Mer (Boisroger)

Mme Noëlle LEFORESTIER, maire de Pirou

M. Damien LEBOUVIER, maire de Maupertuis

M. Didier SIMEON, adjoint au maire de Cérisy-la-Salle

Mme Patricia LECOMTE, maire de Le Loreur

– Représentant du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin :

M. Laurent HUET, représentant du parc

– Représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement :

M. Alain DUFLOT, représentant le syndicat mixte de production d'eau de la Sienne

M. Hervé GUILLE, représentant le Syndicat Départemental de l'Eau dans la Manche

– Représentants du syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin :

M. Serge DESVAGES représentant la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo

M. Michel PICOT, représentant la communauté de communes de Granville Terre et Mer

M. Christian GOUX, représentant la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage

– Représentants du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne :

M. Stéphane VILLAESPESA, représentant de la communauté de commune de Villedieu-Intercom

M. Dirk BASYN, représentant de la communauté de communes de la Vire au Noireau

– Représentant de l'institution interdépartementale du bassin de la Sienne :

Mme Valérie NOUVEL, représentante de l'institution interdépartementale du bassin de la Sienne

II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

M. le président de la chambre d'agriculture du Calvados ou son représentant

M. le président de la chambre d'agriculture de la Manche ou son représentant

M. le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ou son représentant

M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie Ouest-Normandie ou son représentant

- M. le président du comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord ou son représentant*
- M. le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Manche ou son représentant*
- M. le président de l'association pour la valorisation du patrimoine hydroélectrique Manche-Orne Calvados ou son représentant*
- M. le président de l'union fédérale des consommateurs de la Manche ou son représentant*
- M. le président de la fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant*
- M. le président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant*
- Mme la présidente de l'association AVRIL ou son représentant*
- M. le président de l'association des pêcheurs de Salmonidés et des protecteurs des eaux et rivières de la Manche (APSAM) ou son représentant*
- M. le président de l'association Les Moulins de Normandie ou son représentant*
- M. le président du comité départemental de canoë-kayak ou son représentant*
- M. le président du comité départemental de la pêche maritime de loisir (CPML50) ou son représentant*

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 18 juin 2015 restent inchangées. Un récapitulatif de la composition de la commission locale de l'eau est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Manche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs du Calvados et de la Manche et diffusé sur les sites Internet des services de l'Etat dans le Calvados et la Manche ainsi que mis en ligne sur le site internet www.gesteau-eaufrance.fr

SAINT-LO, le **23 FEV. 2021**

Pour le préfet,
Le secrétaire général



Laurent SIMPLICIEN

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
du **23 FEV. 2021**
Pour le préfet,
Le secrétaire général



Laurent SIMPLICIEN

**Composition de la commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants de la
Sienna, Soules et des bassins versants côtiers de la côte Ouest du Cotentin**

Version consolidée au 25 février 2021

**I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements
publics locaux :**

- *Représentant du Conseil Régional :*
M. Pierre VOGT, conseiller régional
- *Représentant du Conseil Départemental du Calvados :*
Mme Marie-Christine QUERTIER, conseillère départementale
- *Représentants du Conseil Départemental de la Manche :*
Mme Maryse HEDOUIN, conseillère départementale du canton de Quettreville-
sur-Sienne
M. Jean-Claude HEURTAUX, conseiller départemental du canton de Quettreville-
sur-Sienne
M. Alain NAVARRET, conseiller départemental du canton de Bréhal
- *Représentants des maires du Calvados :*
M. Georges RAVENEL, maire de Noues-de-Sienne
- *Représentants des maires de la Manche :*
M. Jean-René LECHATREUX, adjoint au maire de l'Etang-Bertrand
M. Benoît FIDELIN, maire de Héauville
M. Denis LEBOUTEILLER, maire de Chanteloup
M. Jean-Paul PAYEN, maire de Cérences
M. Benoît DURAND, adjoint au maire de Savigny
M. Thierry RENAUD, maire de Montsenelle
M. Joël DOYERE, maire d'Orval-sur-Sienne
M. Christophe GILLES, maire de St-Germain-sur Ay
M. David LAURENT, maire délégué de Gouville-sur-Mer (Boisroger)
Mme Noëlle LEFORESTIER, maire de Pirou
M. Damien LEBOUVIER, maire de Maupertuis
M. Didier SIMEON, adjoint au maire de Cérisy-la-Salle
Mme Patricia LECOMTE, maire de Le Loreur

- *Représentant du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin :*
M. le président du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin ou son représentant
- *Représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement :*
M. Alain DUFLOT, représentant le syndicat mixte de production d'eau de la Sienne
M. Hervé GUILLE, représentant le Syndicat Départemental de l'Eau dans la Manche
- *Représentants du syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin :*
M. Serge DESVAGES représentant la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo
M. Michel PICOT, représentant la communauté de communes de Granville Terre et Mer
M. Christian GOUX, représentant la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage
- *Représentant de l'institution interdépartementale du bassin de la Sienne :*
Mme Valérie NOUVEL, représentante de l'institution interdépartemental du bassin de la Sienne
- *Représentants du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne :*
M. Stéphane VILLAESPESA, représentant de la communauté de commune de Villedieu-Intercom
M. Dirk BASYN, représentant de la communauté de communes de Vire au Noireau

II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- M. le président de la chambre d'agriculture du Calvados ou son représentant
- M. le président de la chambre d'agriculture de la Manche ou son représentant
- M. le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ou son représentant
- M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie Ouest-Normandie ou son représentant
- M. le président du comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord ou son représentant
- M. le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Manche ou son représentant
- M. le président de l'association pour la valorisation du patrimoine hydroélectrique Manche-Orne Calvados ou son représentant
- M. le président de l'union fédérale des consommateurs de la Manche ou son représentant
- M. le président de la fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant

- M. le président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- Mme la présidente de l'association AVRIL ou son représentant
- M. le président de l'association des pêcheurs de Salmonidés et des protecteurs des eaux et rivières de la Manche (APSAM) ou son représentant
- M. le président de l'association Les Moulins de Normandie ou son représentant
- M. le président du comité départemental de canoë-kayak ou son représentant
- M. le président du comité départemental de la pêche maritime de loisir (CPML50) ou son représentant

III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- M. le préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie ou son représentant
- M. le préfet du Calvados ou son représentant
- M. le préfet de la Manche ou son représentant
- M. le directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ou son représentant
- Mme la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche ou son représentant
- M. le directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie - délégation départementale de la Manche ou son représentant
- M. le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant
- M. le directeur de la mission d'étude du parc marin normand breton ou son représentant
- M. le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ou son représentant
- M. le directeur régional de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant.